



LAURENTIDES

POUR

UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce mercredi 8 novembre, nous avons eu notre 3^e rencontre de négociation. Nous avons convenu d'un plan de travail afin de déterminer les sujets que nous allons négocier.

Lors de cette rencontre, nous avons abordé les sujets suivants : la caisse d'économie, les vestiaires, les uniformes, la perte et destruction des biens personnels, les ordres professionnels ainsi que leurs responsabilités, les affichages d'avis et les règles d'éthique.



Bien que le syndicat ait bougé sur plusieurs points, l'employeur nous a démontré qu'il n'avait aucune marge de manœuvre. En effet, à chacune des contre-propositions du syndicat l'employeur n'a jamais été en mesure de nous donner des réponses.

L'employeur désire fortement attaquer vos conditions de travail. Actuellement, l'employeur fournit des uniformes à une majorité de personnes et refuse de les fournir à ceux qui n'en ont pas. Lorsque dans le cadre de votre travail, vous endommagez vos effets personnels, l'employeur demande que vous rempla-

ciez vos effets en utilisant vos propres assurances personnelles. Il ne désire pas s'engager à fournir à l'ensemble des salariés un casier exclusif pour ranger vos effets personnels et considère qu'il n'est pas nécessaire de vous fournir des

salles repos. L'employeur juge correct que vous laissiez votre sac à main, cellulaire et porte-monnaie accessible à n'importe qui, même aux usagers. Sans compter qu'il ne veut pas fournir des salles d'habilages pour l'ensemble du personnel.

Bien que l'employeur adhère à Entreprise en santé, qui a pour but de favoriser un environnement de travail sain et faire la promotion du mieux-être de ses employés, il semble que les babines ne suivent pas les bottines.



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN